



Mediapart n'a pas participé à la rédaction de cette dépêche, qui fait partie du flux automatisé de l'Agence France-Presse (AFP).

L'AFP est une agence de presse mondiale d'origine française fournissant des informations rapides, vérifiées et complètes sur les événements qui font l'actualité nationale et internationale, utilisables directement par tous types de médias.

FIL D'ACTUALITÉS DÉPÊCHE

Eure: enquêtes ouvertes après deux actes antisémites en deux jours

Agence France-Presse - 29 mai 2024 à 20h07

Des enquêtes judiciaires ont été ouvertes après la découverte mercredi de quatre tombes juives « souillées » à Evreux, au lendemain d'une agression contre un collégien de confession juive, a annoncé la préfecture de l'Eure.

Mercredi, « quatre tombes de défunts de confession juive ont été souillées et dégradées au cimetière de la Madeleine à Evreux », indique la préfecture dans un communiqué.

Interrogé par l'AFP, le procureur de la République d'Evreux, Rémi Coutin, a expliqué que « de la peinture noire a été apposée sur les étoiles de David présentes sur les tombes ainsi que sur les noms des défunts ».

La veille, « un collégien de 15 ans a été agressé physiquement et insulté par deux individus, aux cris de "sale juif" dans l'Eure », selon le communiqué de la préfecture.

L'adolescent a été « agressé devant son collègue à Nonancourt (au nord-ouest de Dreux, ndlr) par deux autres collégiens qui lui ont porté des coups. Il s'est vu délivrer une incapacité de travail de quatre jours. Ces violences auraient été suivies d'insultes à caractère antisémite notamment "sale juif" », a relaté le magistrat, précisant qu'« il n'y a aucun lien entre les deux affaires.

«Quiconque porte atteinte à nos compatriotes de confession juive porte atteinte à la République et au socle fondamental de nos valeurs. Le préfet de l'Eure condamne avec la plus extrême fermeté ces actes antisémites, aussi lâches qu'infâmes», fait savoir la préfecture en indiquant que «des mesures de sécurisation renforcées ont d'ores et déjà été prises .

Concernant la dégradation des tombes, «une enquête de flagrance a été ouverte pour dégradations aggravées et confiée à la police d'Evreux», a indiqué M. Coutin.

«Nous avons retenu la qualification suivante pour l'affaire du cimetière: violation de sépulture en raison de la religion, infraction punie de deux ans d'emprisonnement», a fait savoir dans la soirée le magistrat.

Dans l'affaire de l'agression du collégien, une enquête de flagrance a été ouverte pour «violences aggravées parce que commises en réunion, devant un établissement scolaire et avec une motivation antisémite", a ajouté le procureur.

Agence France-Presse